



**CONTRAT CUBE ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ASSURANCE DE  
RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE**

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

**LES SIGNATAIRES**

Nous soussignés QBE Europe SA/NV - Coast Défense, Tour A, 110 Esplanade du Général de Gaulle - 92931 La Défense Cedex,  
succursale de QBE Insurance (Europe) Limited, dont le siège social est situé 37, boulevard du Régent, 1000 Bruxelles -  
Belgique, attestons que :

**SAS ODS RENOVATION**  
Immatriculée sous le numéro 933 959 272

**8 RUE MARC VERDIER**  
**10150 PONT SAINTE MARIE**  
Représenté par M DE SOUSA Diamantino Jorge

a souscrit auprès de notre compagnie :

- un contrat d'assurance « Contrat CUBE Entreprise de Construction » sous le n° 037 0008609 - P1056283
- date d'effet : 17/10/2024
- la période de validité de la présente attestation : du 17/10/2024 au 31/12/2024

### LA COUVERTURE DES ACTIVITES

Les services sociaux sont assurés par les sociétés publiques d'habitat social :

N.B. - Pour tout acte de réparation ou d'entretien des locaux, les occupants doivent être informés par écrit au moins 15 jours avant le début des travaux, à l'exception des travaux d'urgence.

**Les garanties de service social sont régies par la présente annexe d'occupation :**

- Pour l'habitat social, les occupants ont droit à une couverture de service social assurée par les sociétés publiques d'habitat social.
- Pour l'habitat social, les occupants ont droit à une couverture de service social assurée par les sociétés publiques d'habitat social.

**Plus d'habitat social est financé par les occupants et par les occupants d'habitat social :**

- Pour l'habitat social, les occupants ont droit à une couverture de service social assurée par les sociétés publiques d'habitat social.
- Pour l'habitat social, les occupants ont droit à une couverture de service social assurée par les sociétés publiques d'habitat social.

**Plus d'habitat social est financé par les occupants et par les occupants d'habitat social :**

- Pour l'habitat social, les occupants ont droit à une couverture de service social assurée par les sociétés publiques d'habitat social.
- Pour l'habitat social, les occupants ont droit à une couverture de service social assurée par les sociétés publiques d'habitat social.

**Plus d'habitat social est financé par les occupants et par les occupants d'habitat social :**

- Pour l'habitat social, les occupants ont droit à une couverture de service social assurée par les sociétés publiques d'habitat social.
- Pour l'habitat social, les occupants ont droit à une couverture de service social assurée par les sociétés publiques d'habitat social.

**NETTOIE, SUITE, MAINTIEN ET MONTANTS DE LA GARANTIE**

**Responsabilité dérivée**  
La garantie couvre la responsabilité dérivée qui résulte de la responsabilité de l'installateur et de la responsabilité de l'entrepreneur. Elle couvre également la responsabilité de l'entrepreneur et de l'installateur pour les dommages matériels et immatériels causés par les travaux de maintenance, de réparation et de remplacement des composants de la garantie.

**Responsabilité dérivée, en ce qui concerne les dommages matériels**  
La garantie couvre la responsabilité dérivée qui résulte de la responsabilité de l'installateur et de la responsabilité de l'entrepreneur pour les dommages matériels et immatériels causés par les travaux de maintenance, de réparation et de remplacement des composants de la garantie.

**Responsabilité dérivée**  
La garantie couvre la responsabilité dérivée qui résulte de la responsabilité de l'installateur et de la responsabilité de l'entrepreneur pour les dommages matériels et immatériels causés par les travaux de maintenance, de réparation et de remplacement des composants de la garantie.

**NETTOIE ET MAINTIEN DE LA GARANTIE**  
**Responsabilité dérivée, en ce qui concerne les dommages matériels**  
La garantie couvre la responsabilité dérivée qui résulte de la responsabilité de l'installateur et de la responsabilité de l'entrepreneur pour les dommages matériels et immatériels causés par les travaux de maintenance, de réparation et de remplacement des composants de la garantie.

**Responsabilité dérivée**  
La garantie couvre la responsabilité dérivée qui résulte de la responsabilité de l'installateur et de la responsabilité de l'entrepreneur pour les dommages matériels et immatériels causés par les travaux de maintenance, de réparation et de remplacement des composants de la garantie.

**MONTANTS DE LA GARANTIE**  
Les garanties sont assurées à concurrence des montants mentionnés au tableau des garanties ci-dessous. La présente offre de garantie est soumise à la garantie de la responsabilité de l'installateur et de la responsabilité de l'entrepreneur pour les dommages matériels et immatériels causés par les travaux de maintenance, de réparation et de remplacement des composants de la garantie.

© 2018 CBE. Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la CBE est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la CBE est formellement interdite.



**DÉTAILS DES ACTIVITÉS SOUSCRITES**

**1.1. - Placements sous responsabilité de l'assureur des fonds**  
 Réassurance de pertes, y compris les conditions particulières de la sous-lettre (SP) et (RSE), de  
 remplacement en pertes ou par  
 rachat, de la sous-lettre (RSE), de la sous-lettre (RSE) et de la sous-lettre (RSE)  
 et de la sous-lettre (RSE)

Cette activité comprend les travaux suivants ou complémentaires de :

- souscription
- souscription de fonds
- souscription d'obligations
- souscription de titres et de produits dérivés
- souscription de produits dérivés

ou tout autre produit ou service d'investissement et d'assurance.

En la qualité de sous-lettre, l'assureur, à l'exception de la réassurance de fonds  
 d'investissement et d'obligations, à l'exception des fonds relevant de l'activité principale de la  
 sous-lettre, ne garantit pas les pertes ou les gains, ni aucun des deux, ni le capital d'un  
 investisseur ou d'un autre. Si tel est le cas, l'assureur n'est pas responsable de la sous-lettre  
 l'activité principale de la sous-lettre. À l'inverse, les fonds sont garantis sans garantie.

Fait par le directeur général PROXY, pour la compagnie, à Québec le 16/10/2024

[Signature]  
 [Nom]  
 [Titre]